



DE QUI SE MOQUE-T'ON ?

Le CT de Reims Métropole du 12 juin dernier et le CTP de la Ville du 18 juin dernier ont été l'occasion d'évoquer la participation de l'employeur aux futurs régimes de Prévoyance et de Complémentaire Santé qui se mettront en place le 1^{er} janvier prochain.

Concernant le contrat de Prévoyance (la garantie « maintien de salaire »), rien à dire, la participation de l'employeur se montera à 9 € bruts/mois/agent avec un reliquat minimum de 1 €/mois.

Cela devrait conduire à une baisse de cotisation pour les salaires bas et intermédiaires de nos collectivités.

Par contre, concernant la participation à la Complémentaire Santé, le moins que l'on puisse dire c'est que le compte n'y est pas, mais alors pas du tout !

Rappelons que lors de la campagne des élections municipales, le tandem Arnaud Robinet – Catherine Vautrin avait distribué un tract à l'attention des agents pour indiquer que l'enveloppe destinée à la participation de l'action sociale serait doublée.

N'importe qui pouvait donc se dire que la participation touchée actuellement par les agents serait doublée.

Mais la formulation visiblement volontairement vague de la promesse de campagne permet toutes les interprétations.

En effet, lors des CTP, il nous a été annoncé le **doublément de l'enveloppe versée actuellement dans le cadre de la participation aux agents qui bénéficient d'une mutuelle labellisée.**

Or, comme le taux des agents concernés atteint péniblement les 30 %, le montant global de l'enveloppe actuelle est ridiculement faible : 44 000 € à Reims Métropole et à peine plus de 100 000 € à la Ville.

Cela aboutit à une proposition de l'employeur de passer l'enveloppe globale à 88 000 € pour Reims Métropole et à 219 000 € pour la Ville.

Sur le papier, la promesse semble donc tenue.

SAUF que tout cela va aboutir à une baisse de la participation par agent qui était déjà bien faible !

On nous annonce en effet une participation de l'employeur qui ira de 4 à 11 € par mois en fonction des revenus ! (ce qui fait donc de 48 € à 132 € par an).

A la lecture de ce communiqué nous imaginons déjà les agents se demander : la CGT est tombée sur la tête car comment peut-on arriver à une baisse de participation individuelle avec une enveloppe globale pourtant doublée ?

Pour une raison toute bête : le montant de l'enveloppe actuelle concerne environ 30 % des agents alors que le montant de la future enveloppe se fait sur la base de 100 % des agents !

Ainsi, pour être plus clair, l'enveloppe actuelle se monte à environ 150 000 € et concerne moins de 1 000 agents. Et on nous propose une nouvelle enveloppe de 300 000 € mais qui concernerait près de 3 000 agents !

Et en plus si il n'y a que 80 % des agents qui souscrivent, l'enveloppe sera baissée de 20 % et si seuls 60 % des agents souscrivent (ce qui semble un taux relativement crédible), l'enveloppe sera diminuée de 40 % !

Ainsi la magie opère : on nous fait croire que la participation est doublée alors qu'en fait la participation par agent est diminuée !!!

La prétendue avancée sociale devient une baisse du pouvoir d'achat !!!

Si on voulait ironiser, on pourrait se dire qu'heureusement que l'enveloppe est doublée parce qu'au rythme où vont les choses, il aurait bientôt fallu payer pour avoir le droit de cotiser à la future mutuelle...

Quand on pense que l'objectif premier de cette mutuelle de groupe était de permettre aux plus bas salaires qui n'ont pas de mutuelle d'en avoir une à bas prix, on se dit que ce n'est pas la participation ridicule de l'employeur qui permettra cela.

De toute façon, on se moque de savoir quel sera le montant de l'enveloppe, on peut prendre le problème par tous les bouts, la baisse par agent est INDISCUTABLE : on touchait cette année 100 €, 130 € ou 180 € par an en fonction de son indice et on touchera maintenant de 48 € à 132 € au mieux.

Le problème ce n'est pas le montant de l'enveloppe, c'est le niveau de la participation par agent et il est en baisse.

Il n'y avait que bien peu de promesses de la part de la nouvelle municipalité pour les agents et la première qui est soi-disant tenue aboutit à une baisse de ce que nous avons précédemment !

On attend la suite avec impatience !

Quoi qu'il en soit, la CGT dénonce avec force ce recul et appelle les autres organisations syndicales à en faire de même !

Plus que jamais, nous vous appelons à rejoindre la CGT pour défendre collectivement notre salaire et nos conditions de vie et de travail.

Les syndicats CGT de la Ville de Reims et de Reims Métropole